

Consignes pour la photo à fournir

CARTE D'IDENTITÉ

Nous souhaitons que vous ayez en main votre carte d'identité dès votre premier jour de travail au CHU Sainte-Justine. Nous vous demandons donc de nous faire parvenir une photo. Voici quelques consignes à respecter lors de la prise de photo :

- Vous n'avez pas à nous soumettre une photo prise par un professionnel. Toutefois, cette photo doit être **claire, bien définie et nette**.
- Votre photo doit **montrer votre visage, de vos épaules au sommet de votre tête**, sur laquelle vous devez **regarder en direction de l'appareil photo**. Une photo de profil ne sera pas acceptée.
- La photo doit être prise sur un **fond uniforme blanc** (de préférence) et être de format **inférieur à 640 X 480 pixels**.
- Vos traits doivent se détacher clairement du fond. Le **contraste** doit être assez prononcé entre le fond de la photo, votre visage et vos vêtements.
- Vous devez envoyer votre photo par courriel à l'adresse **securite.acces.hsj@ssss.gouv.qc.ca** en format **JPEG** en mentionnant dans l'objet votre **prénom et nom de famille**.
- Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une photo d'ici votre entrée en fonction, vous devrez vous présenter à la réception du service de la sécurité (local C.1.15) lors de votre première journée de travail. Un membre de l'équipe produira votre carte d'identité.

